

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LYX ETF WIG 20 PLN (the "Fund")

ISIN : LU0459113907 - Compartiment de la société d'investissement SICAV MULTI-UNITS LUXEMBOURG (la « Société ») domiciliée au Luxembourg. Géré par Lyxor International Asset Management (« LIAM »)

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'Indice WSE WIG20 (Code Bloomberg : WIG20) représentatif du marché d'actions polonaises (« l'Indice de Référence »).

La devise de l'action est le zloty polonais (PLN).

- **Instruments financiers investis** : IFT, titres internationaux, fonds OPCVM, autres instruments financiers.
- **Politique de dividendes** : les montants du Fonds disponibles à des fins de distribution (le cas échéant) ne seront pas distribués aux Actionnaires, mais réinvestis.
- **Valeur liquidative** : elle est calculée quotidiennement sous réserve que les marchés de cotation seront ouverts et que la couverture des ordres sera rendue possible.

### Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque/rendement décrite ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le fonds ou de son indice de référence. Par conséquent, cette évaluation peut ne pas constituer un indicateur fiable des risques futurs et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risques. Le Fonds est classé dans la catégorie 6. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus) : sans objet.

- **Risque de Contrepartie** : le Fonds est exposé au risque de faillite ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un accord ou une transaction.
- **Risque lié à l'utilisation des IFT** : afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds a recours à des Instruments Financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré lui permettant d'atteindre la performance de l'Indice de Référence. Ces IFT peuvent être affectés par différents types de risques tels que des modifications de la loi et/ou de la réglementation, y compris fiscale.

## Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée applicables sur le marché primaire uniquement :</b>	Up to 5%.
<b>Frais de sortie applicables sur le marché primaire uniquement :</b>	Up to 5%.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Les investisseurs peuvent demander à leur conseiller financier ou à leur distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie. <b>Lors d'un investissement via une bourse où le Fonds est coté, aucun frais d'entrée / de sortie ne s'applique, mais d'éventuelles commissions de courtage peuvent être appliquées.</b>	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
<b>Frais courants :</b>	0,45 %.
Le taux des frais courants est calculé sur la base des frais de l'année précédente (taxes comprises, le cas échéant) au titre de l'exercice clos en décembre 2014 et peut varier d'une année sur l'autre. Il ne tient pas compte des commissions de performance et des frais de transaction, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
<b>Commission de performance :</b>	sans objet.

## Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

La performance est indiquée en zloty polonais (PLN), nette de tous les frais à la charge du Fonds.

Le Fonds a été créé le 10 février 2010.

### ANNUAL PERFORMANCE OF LYX ETF WIG 20 PLN (in %)



## Informations pratiques

- **Dépositaire :** Société Générale Bank & Trust.
- **Fiscalité :** la législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires :** le prospectus du Fonds, sa Valeur liquidative et d'autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

Le prospectus du Fonds, ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel en date, sont également disponibles en anglais, gratuitement et sur demande, auprès de Lyxor Asset Management, Client Servicing, 17, Cours Valmy, Tour Société Générale 92800 Puteaux, FRANCE.

La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour la société dans son ensemble. L'actif et le passif de chaque compartiment de la Société sont distincts conformément à la loi en vigueur. Le cas échéant, les règles de conversion entre les compartiments (et les frais qui y sont liés) sont détaillées dans le prospectus.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

LIAM est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (l'autorité de tutelle française).

Les informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 26 mars 2015.